

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
13/03/2023

**DATE D’AFFICHAGE**  
13/03/2023

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>27</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>19</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

**Étaient présents**

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

**Absents excusés**

Mme Sara ROUZIERE donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

**Absents non excusés**

Mme Edith LE ROUX  
M. Nicolas DURAND

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric LACOUR

---

**Délibération n° 23.03.20/19**

**Objet / Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 / Programme de performance  
énergétique des bâtiments communaux**

---

Monsieur le Maire sollicite Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux afin qu'ils puissent approuver la réalisation d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert 2023, nécessaire au financement du programme de performance énergétique des bâtiments communaux.

Il précise que le programme de performance énergétique engagé par la commune de Giberville portera principalement en 2023 sur le remplacement des éclairages présents dans les bâtiments communaux par des dispositifs LEDS, et notamment au sein :

- de la mairie
- du groupe scolaire Louis Aragon
- du carrefour socioculturel Antoine Vitez
- des équipements sportifs, et plus particulièrement la salle Lecuyer

Monsieur le Maire indique également que le dispositif du Fonds vert vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, les programmes de performance énergétique sont éligibles à ce fonds et à son enveloppe "Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux", car il contribue à la mise en œuvre d'actions dites "à gain rapide" présentant un fort retour sur investissement.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2122-22,

**VU** l'annonce de Madame la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du Fonds vert, fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

**VU** la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

**CONSIDÉRANT** que le Fonds vert vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

**CONSIDÉRANT** que ce Fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards, dont 95 millions d'euros environ sont affectés à la Région Normandie,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Giberville envisage de porter un programme de performance énergétique, axé en 2023 sur le remplacement des éclairages intérieurs existants par des dispositifs LEDS,

**CONSIDÉRANT** également que ce projet est éligible au Fonds vert au titre de l'enveloppe "Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux",

**DÉCIDE** de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, soit 60 % du montant HT des travaux engagés, au titre du dispositif Fonds vert, et selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT sollicité	Taux d'intervention
Fonds vert	Sollicité	25 000.20 €	60 %
DETR-DSIL	Sollicité	8 333.40 €	20 %
Sous-total subventions		33 333.60 €	80 %
Autofinancement		8 333.40 €	20 %
Coût total HT		41 667 €	100 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.

**INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget communal 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Frédéric LACOUR

Le Maire,  
Gérard LENEVEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023